

# Vous travaillez dans la CP307

## Nous avons conclu un accord sectoriel

### Accord sectoriel 2017-2018 pour la commission paritaire 307 pour les entreprises de courtage et agences d'assurances

#### 1. Pouvoir d'achat

- Augmentation des barèmes sectoriels de € 8 le 01/01/2018.
- Élargissement de la possibilité de convertir le 13<sup>e</sup> mois en un avantage équivalent par le biais d'une CCT d'entreprise.
  - Règle = 13<sup>e</sup> mois (CCT du 7/12/2011).
  - Entreprises de plus de 25 travailleurs : CCT en DS.
  - Entreprises de moins de 25 travailleurs : CCT avec un secrétaire permanent et dépôt en commission paritaire.
  - Le travailleur peut quoi qu'il en soit opter pour le maintien de son 13<sup>e</sup> mois.

#### 2. Formation

- CCT Financement du CEPOM
  - Augmentation de la cotisation de 0,15% en 2018 (total = 0,47)
  - Augmentation de la cotisation 0,15% en 2019 (total = 0,62)
- Droit à la formation dans le cadre de la loi Peeters : trajectoire de croissance vers un droit à 5 jours de formation par ETP par an.

La nouvelle CCT sectorielle prévoit un effort de formation de 2 jours moyenne par an et par équivalent temps plein ainsi qu'un trajet pour atteindre les 5 jours de formation par an et par équivalent temps plein en 2021.

#### 3. Groupes de travail

- **Télétravail** : création d'un groupe de travail avec pour objectif la conclusion d'une CCT sectorielle avant le 31/03/2018
- **Outplacement** : à régler au sein du CEPOM

Votre Liberté  
Votre Voix



### 4. RCC Longue carrière (Prépension)

Nous avons signé en commission paritaire 307 une convention prolongeant le système de chômage avec complément d'entreprise (prépension) pour les longues carrières.

	Age	Carrière	Durée de validité	
			début	fin
RCC longue carrière	58	40	1/01/2017	31/12/2017
	59	40	1/01/2018	31/12/2018

### 5. Crédit-temps

#### a. Crédit-temps avec motif

Comme le montre le tableau ci-dessous, la durée de tous les crédit-temps avec motifs liés à des soins est uniformisée et passe à 51 mois. Seul le motif "formation" reste fixé à 36 mois.

Motif	Durée
Enfants jusqu'à 8 ans	51 mois
Assistance médicale à un membre du ménage ou de la famille gravement malade (à l'exclusion d'un enfant mineur gravement malade, voir ci-dessous)	51 mois
Soins palliatifs	51 mois
Enfant handicapé jusqu'à 21 ans	51 mois
Assistance médicale à son enfant mineur gravement malade ou faisant partie du ménage	51 mois
Formation	36 mois

#### b. Crédit-temps fin de carrière

Pour le crédit temps fin de carrière avec allocations Onem, il faut cumuler les deux conditions suivantes : un âge de minimum 55 ans et une carrière de 35 ans ou un âge de minimum 60 ans et une carrière de 25 ans. L'allocation Onem pour le crédit-temps fin de carrière est maintenue à partir de l'âge de 55 ans en 2017 et 2018 car une CCT "d'adhésion" a été signée en commission paritaire 307.

**Votre Liberté**  
**Votre Voix**

